

PARTAGE SUITE À SÉPARATION / DIVORCE

Notaire :
Marie-Bénédicte DONZEL

Pour la réalisation de votre dossier, je vous remercie de me transmettre les pièces suivantes :

▷ **État civil des copartageants :**

- Copie recto/verso de vos **pièces d'identités** (*carte nationale d'identité ou passeport*).
- Votre **Livret de famille**.
- Si vous êtes de **nationalité étrangère** : traduction en français de son **extrait d'acte de naissance** par un traducteur assermenté de moins de trois mois.
- Si vous êtes de **mariés à l'étranger** : traduction en français de son **extrait d'acte de mariage** par un traducteur assermenté de moins de trois mois.
- La copie du **contrat de mariage/pacs**, du changement de régime matrimonial le cas échéant.
- Le cas échéant, la copie des **donations entre époux**.
- Vos **RIB**.
- Le cas échéant, justificatif du placement sous **régime de protection** (tutelle, curatelle...).

▷ **La procédure de divorce – séparation :**

- Coordonnées de vos **avocats** respectifs.
- Si le divorce a déjà été prononcé, copie du **jugement de divorce**.
- En cas de divorce contentieux, copie de l'**ordonnance de non conciliation** (ONC).
- Le cas échéant, copie de la **dissolution du pacs**.

▷ **Votre patrimoine personnel** : *il s'agit des biens acquis avant le mariage ou reçus par donation / succession.*

- Pour les biens immobiliers, la copie du/des **titre(s) de propriété**.
- Justificatif de l'origine de propriété pour les sommes d'argent, meubles...

▷ **Pour les créances éventuelles** : *ces créances sont destinées à compenser les dépenses personnelles d'un époux financées par la communauté, des dépenses communes réglées par un seul des époux ou les dettes d'un des époux payées par l'autre.*

- Justificatif de toutes sommes (factures, relevé de compte...) à prendre en compte.

▷ **Votre patrimoine commun** : *il s'agit des biens acquis pendant le mariage.*

- **Établissements bancaires :**
- Copie du **dernier relevé** de chaque compte personnel ou joint.

- **Assurance-vie, épargne salariale, retraite complémentaire :**
 - Copie du **dernier relevé** de chaque contrat d'adhésion souscrit.

- **Pour chaque bien immobilier :**
 - Copie du **titre de propriété**.
 - Estimation** de la valeur vénale du bien.
 - En cas de division parcellaire :
 - le document d'**arpentage** du géomètre-expert,
 - le **PV de bornage** et plan du géomètre-expert,
 - et la **déclaration préalable et non opposition** de la mairie / **permis d'aménager**.
 - Si le bien est en copropriété : coordonnées du **syndic** et 3 derniers **PV** de l'assemblée générale.
 - Si le bien est loué : copie du **bail** et 3 dernières **quittances de loyer**.
 - Si le bien est occupé par un seul des époux : **estimation** de la valeur locative.

- **Pour les parts de société**
 - Extrait **Kbis à jour** de la société.
 - Copie des **statuts à jour**.
 - Attestation de la valeur** actuelle des parts sociales établie par l'expert-comptable.

- **Divers :**
 - Pour chaque véhicule, copie de la **carte grise** et **valeur argus**.
 - Copie des **contrats en cours** (chauffe-eau, contrat d'affichage...).
 - Copie des actes de **donation** faite aux enfants et déclarations de don manuels.

- **Le Passif :**
 - Copie des **factures** dues par la communauté (impôt, taxe foncière et habitation, charges de copropriété...).
 - Pour chaque **prêt** en cours :
 - Copie du **contrat**,
 - **Tableau d'amortissement** définitif,
 - Et **décompte** des sommes restant dues.
 - Justificatif de toute **dette**.

 **Afin de nous permettre d'accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte minimum de 200€ sera demandé à l'ouverture de celui-ci.**

Dès que le dossier sera complet, le projet d'acte vous sera adressé, assorti du montant précis des frais.

***MENTION LEGALE D'INFORMATION :** l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'office est amené à enregistrer des données concernant les parties et à les transmettre à certaines administrations, notamment au service de la publicité foncière aux fins de publication des actes et à des fins foncières, comptables et fiscales. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, chaque partie peut exercer ses droits d'accès et de rectification aux données la concernant du Délégué à la protection des données désigné par l'office notarial à l'adresse suivantes : dpo.notaires@dataviaprotection.fr. Pour les seuls actes relatifs aux mutations immobilières, certaines données sur le bien et son prix, sauf opposition de la part d'une partie auprès de l'office, seront transcrites dans une base de données immobilières à des fins statistiques.*

Madame / Mademoiselle / Monsieur

NOM :

Prénoms – Soulignez l'usuel :

Date de naissance :

Commune de naissance et code postal :

Profession :

Nationalité :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

Situation familiale :

- Célibataire.
- Pacsés à la mairie / Tribunal judiciaire de le
..... (merci de joindre une copie de la convention et du récépissé de dépôt au greffe / service d'état civil).
- Mariés à la mairie de le (merci de joindre une copie du contrat de mariage le cas échéant).
- Veuf(ve) de M.
- Divorcé(e) de M.
Décision rendue par le TGI de le

Madame / Mademoiselle / Monsieur

NOM :

Prénoms – Soulignez l'usuel :

Date de naissance :

Commune de naissance et code postal :

Profession :

Nationalité :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

Situation familiale :

- Célibataire.
- Pacsés à la mairie / Tribunal judiciaire de le
..... (merci de joindre une copie de la convention et du récépissé de dépôt au greffe / service d'état civil).
- Mariés à la mairie de le (merci de joindre une copie du contrat de mariage le cas échéant).
- Veuf(ve) de M.
- Divorcé(e) de M.
Décision rendue par le TGI de le